

Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche

Annexe 1 : MISSIONS DE LA SATT AxLR

La SATT AxLR a pour vocation de créer des passerelles entre les innovations issues des laboratoires de la recherche publique et le monde socio-économique afin d'aider les chercheurs à valoriser leurs résultats. La SATT AxLR est ainsi l'interlocuteur privilégié des chercheurs en matière de transfert de technologie, de propriété intellectuelle et de valorisation.

De la preuve de concept au prototype, la SATT AxLR accompagne les laboratoires à chaque étape de la valorisation et du transfert pour :

- Construire, accompagner et financer les projets innovants ;
- Protéger les inventions, savoir-faire, logiciels, bases de données, corpus et droit d'auteur etc. ;
- Transférer les innovations : stratégie de valorisation, prospection et négociation.

Deux possibilités s'offrent à une innovation :

- Soit elle permet de créer une start-up via l'incubation ;
- Soit elle est transférée à une entreprise existante pour la rendre plus compétitive.

Entre 2013 et 2018, AxLR a soutenu 142 projets pour près de 37 M€, a signé 49 contrats de transfert et a contribué à l'émergence de 73 startups.

Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche

Annexe 2 : Périmètre

Sont concernés les porteurs de l'Université de La Réunion :

1. Rattachés à une unité mixte de recherche dont une tutelle est actionnaire de la SATT AxLR (cf. liste 1 ci-dessous)

OU

2. Dont la proposition implique une collaboration avec un actionnaire ou un partenaire de la SATT AxLR (cf. liste 2 ci-dessous) dans le périmètre de l'ex-région Languedoc-Roussillon

Liste 1 : Unités mixtes de recherche concernées

UMR BIGR (équipe DSIMB)
UMR DÉTROI
UMR ENTROPIE
UMR Espace-Dev
UMR IPGP – LGSR
UMR LACy
UMR PIMIT
UMR PVBMT
UMR Qualisud

Liste 2 : Etablissements actionnaires et partenaires de la SATT AxLR

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS
Université de Montpellier - UM
Institut de Recherche pour le Développement - IRD
Institut National de Recherche Agronomique - INRA
Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - CIRAD
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM
Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche

Institut national d'études supérieures agronomiques Montpellier - Montpellier SupAgro
Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et
l'Agriculture - IRSTEA
Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier - ENSCM
Université Paul Valéry de Montpellier - UPVM
Université de Nîmes
Centre Régional Hospitalo-Universitaire de Nîmes
Centre Régional Hospitalo-Universitaire de Montpellier
IMT Mines Alès

**La collaboration doit concerner une unité appartenant au périmètre la SATT AxLR (ex-région
Languedoc Roussillon).**

**Exemples de collaborations possibles avec les actionnaires et partenaires de la SATT AxLR
dont les unités sont situées à La Réunion :**

Sous la tutelle de l'IRD : UMR NUTRIPASS, UMR HSM, etc.

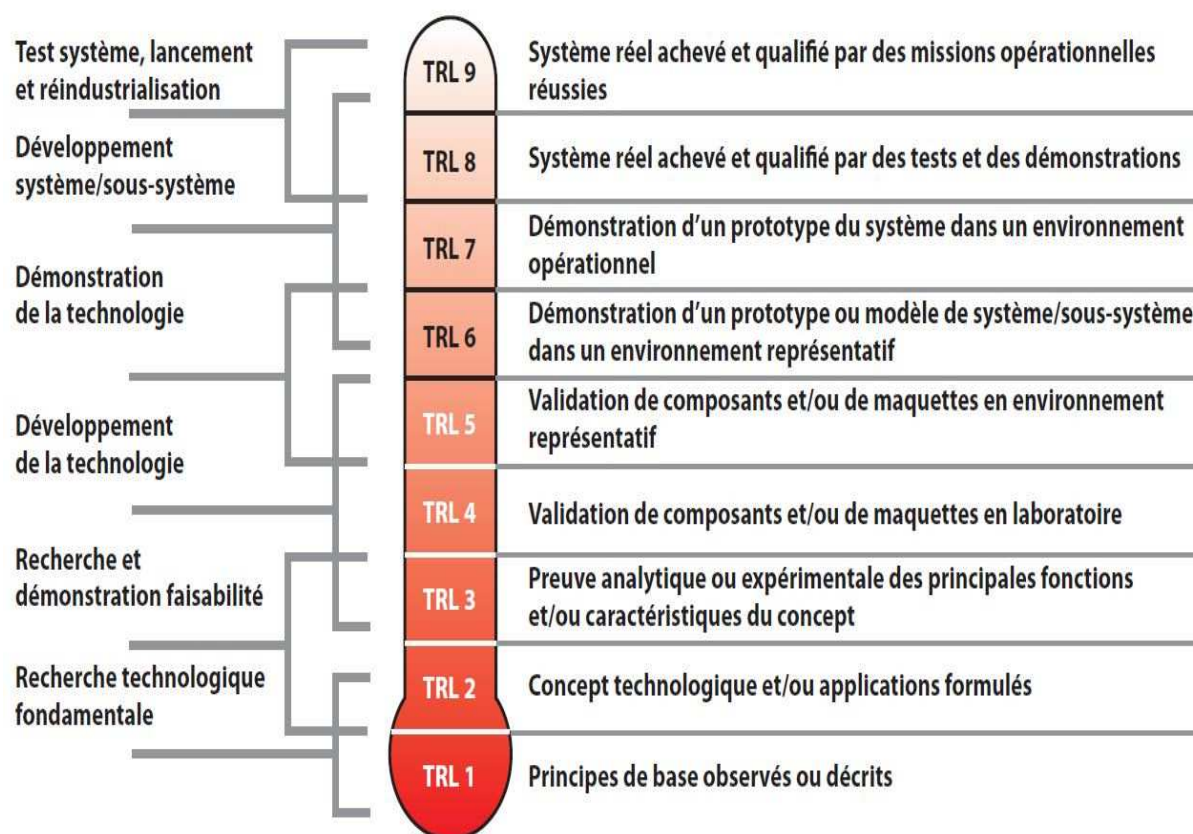
Sous la tutelle du CIRAD : UMR TETIS, UPR GREEN, UMR SELMET, etc.

Il est également possible de nouer Pour validation de l'appartenance de l'unité au périmètre,
merci de contacter la SATT AxLR à l'adresse suivante : maturation@axlr.com.

Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche

Annexe 3: Echelle TRL (Technology Readiness Level)

L'échelle TRL est une échelle d'évaluation du degré de maturité atteint par une technologie.



Pour une présentation plus détaillée de chaque étape de maturité, vous pouvez consulter le site du Ministère de l'Économie et des Finances :

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/innovation/tc2015/technologies-cles-2015-annexes.pdf

Appel à propositions 2019 : Soutien à l'innovation et à la maturation de projets de recherche

Annexe 4 : PROCESSUS DE SELECTION DE LA SATT AxLR

Les propositions présélectionnées seront soumises à validation formelle par le Comité de Direction de la SATT AxLR.

Après validation du Comité de Direction, les propositions sélectionnées feront l'objet d'une **phase de prématuration** qui permettra une évaluation plus complète de la proposition et de l'identification d'un marché potentiel (étude de marché, étude de brevetabilité, étude de faisabilité).

Si l'issue de cette évaluation est favorable, les propositions seront présentées aux instances de validation citées ci-dessous.

Passage en Comité d'Investissement de la SATT AxLR

Les propositions feront l'objet d'un dossier de demande de financement de maturation qui sera présenté au Comité d'Investissement de la SATT AxLR. Les porteurs seront accompagnés dans cette démarche par un chef de projets de la SATT qui les assistera dans la construction du dossier final.

Passage en Conseil d'Administration de la SATT AxLR

Pour tout investissement de la SATT AxLR d'un montant supérieur à 120 K€, le Conseil d'Administration de la SATT AxLR valide l'avis du Comité d'Investissement, avec ou sans condition préalable pour lancer l'investissement.

A l'issue de cette étape, les porteurs auront confirmation de la mise en œuvre ainsi que du montant alloué à leur projet.

Notifications

- Les résultats des délibérations du Comité d'Investissement et du Conseil d'Administration de la SATT AxLR seront communiqués par écrit aux porteurs et à la cellule valorisation de l'Université.
- Pendant toute la phase d'évaluation des projets, la SATT AxLR pourra avoir recours à des experts mandatés sur le projet pour disposer d'un éclairage plus précis sur certains aspects (technologie, marché, PI, etc.) ou pour l'évaluer globalement. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, ces experts, choisis avec l'accord des porteurs et de la cellule valorisation de l'Université, signeront un engagement de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêt.